

Fédération des Clubs Francophones de Vol à Voile



Rapport moral

Année 2017

Table des matières

INTRODUCTION.....	3
POURQUOI LA FÉDÉRATION DES CLUBS FRANCOPHONES DE VOL À VOILE ?	4
APPROVAL TRAINING ORGANISATION (ATO 326).....	6
LICENCES PART 66 L.....	9
ESPACE AÉRIEN	11
LE VOL À VOILE, ÉGALEMENT UNE DISCIPLINE SPORTIVE	14
PROMOTION DU VOL À VOILE	17
SERVICES DIVERS FOURNIS AUX MEMBRES DE LA FCFVV	18
QUI FAIT QUOI AU SEIN DE LA FCFVV ?	19

Chers membres,

En ce début d'année 2018, j'ai le plaisir de vous présenter le bilan des travaux que la Fédération des Clubs Francophones de Vol à Voile a mené sans relâche durant l'année 2017.

Nos actions ont principalement été menées autour des 6 piliers fondamentaux, qui sont :

- ATO 326 / DTO
- Part 66 L
- Espace aérien
- Compétition / Coupe Charron
- Promotion du vol à voile

Vous n'êtes pas sans savoir que le vol à voile subit actuellement une longue période de réformes et de restrictions multiples qui, sans un combat actif de notre part, risquerait de faire disparaître le vol à voile en Belgique.

Toutefois, la Fédération des Clubs Francophones de Vol à Voile refuse ce risque et mettra tout en œuvre afin de garantir, au travers de ses actions, la pérennité de notre sport.

Grâce aux interventions quotidiennes et déterminées de l'ensemble de nos nombreux bénévoles, je peux affirmer avec plaisir que les intérêts de nos vélivoles sont activement défendus au niveau régional, national et international

Toutefois, il est indéniable que l'ensemble de nos membres doivent collaborer à ces actions qui devront parfois être concrétisées par certaines modifications de nos acquis vélivoles.

Je vous souhaite une agréable lecture.

Pour la Fédération des Clubs Francophones de Vol à Voile,



Philippe Honoré
Président

Pourquoi la Fédération des Clubs Francophones de Vol à Voile ?

Une Fédération des Clubs francophones de Vol à Voile... mais pour quoi faire ?

« *Se fédérer* » signifie se mettre ensemble pour représenter et défendre des intérêts communs...

Suite à la régionalisation du pays, le Vol à Voile s'est scindé en 3 fédérations : la FCFVV en Fédération Wallonie-Bruxelles, la Liga en Flandre et les Belgian Air Cadets pour la Défense. Ces 3 fédérations sont membres de la Fédération belge de Vol à Voile (FBVV), elle-même membre de l'Aéro-Club royal de Belgique (ACRB) qui regroupe les autres disciplines de l'air. Les Fédérations interviennent comme interlocuteurs directs avec l'Administration de la DGTA (autorité officielle qui gère l'aviation en Belgique) et constituent une sorte de contre-pouvoir vis-à-vis de certaines décisions des Administrations. Ensemble, nous sommes plus forts pour parler d'une seule voix et défendre vos intérêts...

Que fait concrètement votre Fédération pour le Vol à Voile francophone ?

- Nous représentons les 9 clubs francophones et défendons vos intérêts de pilotes auprès de la FBVV, de l'ACRB et de la DGTA.
- Nous travaillons comme Fédération sportive reconnue par l'Adeps qui octroie des subsides à vos clubs pour l'achat de matériel sportif, des subventions pour des compétitions, voire pour d'autres activités promotionnelles...
- Nous informons les dirigeants de vos clubs des nouveautés en matière de réglementations et dispositions éventuelles à prendre.
- Nous gérons et finançons la nouvelle école « ATO fédérale 326 » qui a été créée pour répondre aux exigences européennes de l'EASA en matière de licences. De cette ATO, dépendent désormais tous les instructeurs et les examinateurs de vos clubs qui sont responsables de la formation ainsi que du maintien et du renouvellement de vos qualifications. Pour assumer leurs fonctions, qu'ils exercent bénévolement à votre service, ils devront en outre prendre part à des recyclages périodiques et il nous paraît normal que le coût de renouvellement de leur qualification soit pris en charge par notre Fédération.
- Nous organisons un Symposium annuel qui permet aux pilotes de se retrouver et de se tenir informés des nouveautés de notre sport.

- Nous mettons une balance agréée par la DGTA à disposition de vos clubs pour la pesée des planeurs, nous faisons imprimer vos carnets de vols, nous développons des supports de cours pour vos instructeurs,...
- Nous accordons à vos clubs des prêts sans intérêt pour l'achat de matériels divers.
- Nous octroyons des subsides aux compétiteurs de haut-niveau et aux jeunes espoirs.
- Nous apportons notre aide et des subsides à l'organisation des compétitions de Vol à Voile organisées sur vos aérodromes.
- Nous participons à des actions de promotion du Vol à Voile dans le cadre du recrutement de nouveaux pratiquants.
- Nous disposons de délégués qui interviennent utilement dans différentes instances officielles:
 - à la Commission sportive de l'ACRB pour l'homologation officielle de vos brevets et des records FAI.
 - au BELANC (Belgian Airspace and Navigation committee), chez Belgocontrol et chez Comopsair pour la défense et l'amélioration de l'espace aérien dont vous pouvez profiter.
 - à l'EGU (European gliding union) pour la défense du Vol à Voile au niveau européen.
- Nous intervenons dans le choix des contrôleurs techniques francophones en vue de leur agrégation par la DGTA pour l'inspection des planeurs immatriculés en Belgique.

Afin d'assumer ses missions, nous devons, comme toutes les fédérations sportives, pouvoir faire face à des charges financières. Les services dont toute notre communauté vélivole bénéficie, justifient une cotisation annuelle minimale, de la part de chaque pilote membre d'un club affilié.

Veillez croire en la volonté et au dévouement de vos représentants au sein de la FCFVV de continuer à se battre pour la survie de notre passion. La valorisation des services dont chacun d'entre vous bénéficie par l'action de nos bénévoles, dépasse largement le prix de la cotisation qu'il vous est demandé de verser sur le compte de votre club au profit de la Fédération.

Approval Training Organisation (ATO 326)

Au terme de l'année 2016, l'ATO 326 se trouva en régime de croisière au travers de la transition du système FCFVV/ACRB vers le mode de fonctionnement EASA réalisé dans ses points essentiels, à savoir :

- manuels de formation et d'organisation approuvés par la DGTA
- les ATO décentralisées organisées et en régime de croisière
- un premier audit réalisé avec succès.

Pour 2017, les enjeux de l'ATO, ont consisté en la mise en place d'un suivi efficace afin de pouvoir répondre aux obligations liées au mode de fonctionnement imposé par la réglementation EASA. Il importe en effet d'être totalement en règle en cas d'audit effectué par la DGTA.

Il faut signaler que, faute de moyens, l'autorité n'a été en mesure de n'effectuer qu'un seul audit à EBSH, jugé très satisfaisant.

L'essentiel des initiatives ou efforts reposant sur quelques bonnes volontés, les enjeux de l'ATO n'ont été que partiellement rencontrés et les efforts de coordination devront être poursuivis en 2018.

Trois points essentiels ont particulièrement retenu l'attention en 2017 :

1. Remplacement des Accountable manager, Head of Training et Compliance manager

Les titulaires de ces fonctions essentielles au sein de l'ATO ayant démissionné ou demandés à être relevés de leur fonction, le Conseil d'Administration de la FCFVV a lancé un appel insistant auprès des présidents de club, afin de trouver des candidats.

La fonction d'Accountable manager, accomplie ad-interim, par Michel Pihard (CNVV) a été reprise le 11 mars 2017 par Mr. Robert Verhegghen, instructeur et vice-président du Conseil d'Administration de CAP Vol à Voile (EBNM).

La nomination de Mr. Robert Verheggen a été approuvée par la DGTA en date du 2 mai 2017.

La fonction de Head of Training initialement occupée par Mr Guy Gildemyn (RTAC) a été reprise, ad-intérim, par Mr Jacques Servais (RVA) pour une durée limitée, jusqu'au début avril 2018.

Ce dernier a effectué un travail remarquable de compilation et d'analyse des données transmises par les responsables « Head Of Training » des quatre antennes de notre ATO. Ce travail permet aujourd'hui d'avoir une vue plus complète de ce que représente la formation au sein de la FCFVV.

La fonction de Compliance Manager reste occupée par Mr. G. Dethioux dans l'attente des développements liés à la création ou non de DTO (cf. plus loin).

Le problème du staff de notre ATO, même si temporairement résolu, reste donc entier et lié au choix futur qui sera retenu entre ATO et DTO.

2. Renouvellement des qualifications des Instructeurs et Examineurs

Suite à la transition système ACRB vers EASA en septembre 2015 , la plupart des qualifications instructeurs et d'examineurs sont arrivées, fin 2017, à leur première échéance de 3 ans et ont du faire l'objet de demandes de prorogations auprès de la DGTA .

Afin d'assurer le succès de ce cap primordial, les instructeurs et examineurs ont été sensibilisés et préparés pour cette échéance importante, à savoir :

- Trois séances de « refreshing » ont été organisées à EBTY, EBSH et EBNM (avec les responsables locaux) pour les instructeurs et deux pour les examineurs à EBBE (en collaboration avec la DGTA et les CDA). Ces séances ont permis aux participants de mettre à niveau leurs connaissances du mode de fonctionnement et des exigences de l'ATO afin d'être dans les conditions pour voir les qualifications renouvelées.
- Des instructions détaillées ont été envoyées dès juin à chaque instructeur /examineur pour la constitution du dossier à introduire à la DGTA.
- Une intervention financière non négligeable a été accordée par le Conseil d'Administration de la FCFVV pour faire face aux coûts des prorogations facturés par la DGTA.

Nous pouvons être très satisfaits de cette première expérience de renouvellement des qualifications FI et FE. Aucune demande n'a posé de problèmes. Seules des difficultés liées à des facturations erronées de la DGTA dans le cas de demandes conjointes F(I)/F(E) ont dû faire l'objet d'interventions soutenues des responsables de l'ATO auprès de la DGTA.

3. DTO

Les exigences administratives du système ATO ont amené l'EASA à se pencher sur une formule simplifiée, répondant aux diverses demandes des pays

européens, tout en gardant les principes fondamentaux de l'ATO en termes de contenu de formation, de moyens adaptés, de politique de sécurité ainsi que de traçabilité de l'activité. Ces travaux ont débouché sur la formule dite DTO pour « Declared Training Organisation » moins lourde que l'ATO qui serait possible dès le 8 avril 2018.

La FCFVV est devant le choix important de savoir s'il faut maintenir l'ATO ou passer sous une formule DTO. Une analyse exhaustive a été réalisée par l'AM sur les différentes options possibles avec leurs avantages et inconvénients. Ces différentes options possibles ont été présentées mi-novembre 2017 aux différents responsables des clubs afin de les informer et les aider à prendre position sur le sujet.

La DGTA n'ayant émis aucune information pertinente en ce qui concerne cette notion de DTO, la décision de la FCFVV est en suspens.

Nous espérons que la DGTA communiquera ces appréciations sur le sujet, dans le courant de l'année 2018, principalement en ce qui concerne le coût de la DTO vs l'ATO. Lorsque la FCFVV obtiendra ces éclaircissements, elle prendra une décision finale.

2018 sera donc une année charnière en fonction des options qui seront prises. Dans l'intervalle, l'ATO fonctionnera comme en 2017 avec, pour objectif, l'amélioration de la coordination entre les différentes antennes, la résolution/amélioration de divers points devant être revus (tels que le Safety management System, ...) et la remontée d'information vers le staff de l'ATO.

La recherche de candidats aux postes de Head of Training et Compliance Manager reste une priorité.

Licences Part 66 L

L'Aéroclub Royal de Belgique a toujours été responsable du système de maintenance des planeurs.

Ce système de maintenance est expliqué dans le Manuel d'entretien des planeurs.

On y retrouve notamment la manière dont un Certifying Staff doit être formé en vue de recevoir son attestation de qualification et la manière dont l'entretien des planeurs est organisé.

Toutefois, en octobre 2019, les attestations de qualification ACRB (attestation Certifying Staff - CS) seront converties en licences EASA Part 66 L. Ces licences Part 66 L seront délivrées par la DGTA.

La DGTA prend ainsi en charge la gestion de cette problématique qu'elle n'a jamais su assumer jusqu'ici pour des raisons structurelles.

La nouvelle licence Part 66 L reprendra différents modules :

- Module de base
- Module Cellule Bois et toile
- Module Cellule Composite
- Module Cellule Métal
- Module Moteurs
- Module Instruments

Il ne s'agira pas d'une simple conversion. En effet, pour obtenir sa licence Part 66L, le Certifying Staff devra pouvoir justifier une expérience suffisante pour chaque module sollicité.

Chaque module correspond à la connaissance d'une matière spécifique fixée par l'EASA.

Toutefois, la comparaison entre les normes appliquées pour l'obtention d'une attestation de qualification « Certifying Staff » et la matière EASA liée à une licence Part 66L démontre que la matière EASA couvre davantage de domaines.

Des formations complémentaires doivent donc être organisées afin d'aider les Certifying Staff à obtenir les modules sollicités.

En vue de cette transition vers la Part 66L il également été demandé aux Certifying Staffs, depuis plusieurs années, de consigner leurs prestations dans un logbook.

Ce logbook permettra de justifier l'expérience du Certifying Staff.

En vue de se préparer à la conversion en Part 66 L, les mesures suivantes sont donc prises :

1. Rédaction par les Certifying Staff d'un logbook reprenant leurs prestations en tant que Certifying Staff
2. Modification du Manuel de l'entretien des planeurs (MDO). La nouvelle version reprendra globalement le contenu du précédent mais contiendra les nouveaux éléments suivants :
 - un nouveau modèle d'attestation de qualification reprenant les modules précités, préfigurant ainsi la future Part 66 L,
 - une nouvelle formation des CS, se fondant sur les réglementations EASA. Le contenu est repris dans le Manuel,
3. Organisation de formations complémentaires permettant aux CS d'obtenir les modules sollicités

En 2016 et 2017, suite aux remarques initiales formulées par la DGTA, il a été nécessaire de développer ab initio les nouvelles formations ainsi que de les reprendre dans le nouveau Manuel.

La création de ces formations a demandé un investissement considérable.

L'accomplissement de ces formations complémentaires ainsi que la mise en application du nouveau manuel pour l'entretien des planeurs est notre objectif pour l'année 2018.

Espace aérien

Notre commission espace aérien, a continué son « combat » visant la défense de l'espace aérien accessible au vol à voile, tout au long de l'année 2017.

Vous trouverez, ci-dessous, la synthèse de leurs actions.

1. Durant l'ensemble de l'année 2017, notre commission espace aérien a participé aux activations des LFAG en collaboration avec nos collègues de la Liga.
2. En début d'année, plusieurs meetings de coordination ont été organisés par Baudouin Litt avec les parapentistes à Verviers en parallèle avec les négociations auprès de Comopsair à Evere pour la création de la MiLFAG 16. Ce nouvel espace a été accepté par la Belanc le 18 mai 2017 en vue d'une publication rapide dans les AIP le 22 juin 2017.
3. Participation au Belanc (Belgian Air Navigation Committee) du 18 mai 2017, dont voici la synthèse des points les plus importants:
 - les vols IFR sont autorisés en classe G à Kortrijk qui se trouve dans une RMZ/TMZ
 - 8.33: équipement obligatoire + licence IBPT à partir du 1er janvier 2018. 2000 fréquences seront changées au 31 décembre 2018 (ex. :133.125 en 25 devient 133.130 en 8.33).
 - Rappel que le mode S est obligatoire depuis longtemps à Charleroi et Liège.
 - Des Traffic Restricted Zone de 30 NM de rayon (interdites aux planeurs) sont créées lors de grands évènements à Bruxelles : consigne stricte du Ministère de l'Intérieur.
 - Dans un rayon de 5 NM de rayon autour de Florennes et Kleine-Brogel, écoute sur la fréquence du FIC obligatoire. voir Notam.
 - Publication de Notam pour parachutage en classe G en-dehors des sites promulgués.
4. La Commission Espace aérien a également participé, en tant qu'expert, à l'élaboration d'un document de la Société de Gestion de l'aérodrome de St Hubert à destination du Ministre-Président de la Région Wallonne visant la demande d'une extension de l'espace en Ardenne au-dessus de 4500 pieds. De

nombreux contacts ont été établis, grâce à l'intervention de Baudouin Litt, au plus haut niveau de Comopsair.

5. Au niveau technique, la FCFVV a participé à diverses réunions avec la DGTA et Comopsair.
6. Participation au Belanc (Belgian Air Navigation Committee) du 27 novembre 2017, dont voici la synthèse des points les plus importants:
 - Le chairman Roland Moineau quitte la DGTA. Il a toujours fait preuve d'une grande impartialité pour la défense des petits utilisateurs.
 - Baudouin Litt remplace Philippe Kamp comme délégué de l'ACRB/FCFVV au Belanc avec la collaboration de Luc Vandebecck.
 - La philosophie actuelle du régulateur est qu'il faut partager l'espace entre tous.
 - Pour de grands évènements, un AIP SUP sera publié à la place d'un Notam comme, par exemple, pour le championnat de Belgique en mai.
 - Une ATZ serait créée à Namur EBNM
 - Nous avons demandé à réactiver la LFAG Task Force quand la nécessité se présente de défendre les intérêts des vélivoles.
 - L'extension de la LFAG 3 dans sa partie sud-est vers l'Allemagne ne suscite pas d'opposition. Nous attendons une publication dans les AIP pour cet été.
 - La zone Restricted de Ciergnon...sera à nouveau interdite aux planeurs.

7. Refreshing « Airspace »:

Le CNVV en partenariat avec la FCFVV a planifié, dans le courant du mois de septembre 2017, deux séances de remise à niveau en ce qui concerne l'espace aérien.

Ces séances ont été prévues en janvier et mars 2018.

Une première séance de ce refreshing a été menée avec succès le 13 janvier 2018.

Environ 80 personnes y furent présentes. Ces pilotes étaient issus principalement de Verviers, de Temploux et de Saint-Hubert.

Nos membres ont pu y constater que la FCFVV est très active dans la défense de l'espace aérien et qu'elle joue un rôle crucial en tant qu'interlocuteur auprès de la DGTA, de Belgocontrol et de Comopsair.

Nous pouvons également affirmer, non sans satisfaction, que les pilotes ayant assisté à ce refreshing se sont rendus compte de l'importance du respect des règles « Airspace », dans l'intérêt de la sécurité de tous.

La FCFVV a reçu de nombreux retours positifs de la part de notre communauté véli-vole, ainsi que de Comopsair qui a largement félicité la FCFVV (et bien entendu le CNVV) pour cette démarche.

Le travail de notre commission espace aérien est encore loin d'être terminé. Toutefois, les membres de cette commission sont déterminés à défendre les intérêts de notre sport, avec force, auprès de nos Autorités.

Le vol à voile, également une discipline sportive

1. Compétitions étrangères

Tout d'abord, nous vous rappelons les excellents résultats obtenus par deux de nos pilotes francophones, aux derniers championnats du monde à Benalla (Australie).

Manu Litt finit à une remarquable 5^{ème} place (sur 37) tandis que François Delfosse termine 24^{ème} (sur 43), beau résultat pour une première participation à un championnat du monde.

Ces très bons résultats ajoutés aux excellents résultats des pilotes flamands font que la Belgique est actuellement 10^{ème} nation du monde sur 40 (avec 136 pilotes participants contre 750 pour la France, première et 1320 pour l'Allemagne deuxième et 350 pour la Pologne, troisième ...)

A noter également les deux podiums de Yves Jeanmotte qui termine à la deuxième place tant aux championnats de France qu'au concours international de Bailleau.

Enfin, plusieurs de nos pilotes sont sélectionnés pour les prochains championnats du monde qui auront lieu cet été, à savoir, Manu Litt (15m) à Ostrów en Pologne ; Olivier Sevrin (18m) et Yves Jeanmotte (20m biplace) à Příbram en Tchéquie.

Nous leur souhaitons d'ores et déjà nos meilleurs vœux de succès.

2. Championnat de Belgique (OBGN)

L'OBGN 2017 s'est à nouveau déroulé à St-Hubert. Il fut animé par la même équipe dynamique menée par Philippe van Ishoven et Baudouin Litt.

Ce championnat a bénéficié d'une météo particulièrement clémente qui a permis la réalisation de 8 épreuves sur 8 possibles. Il s'agit de la première fois, depuis la création du Championnat de Belgique, que toutes les épreuves ont été réalisées.

Malheureusement, nous avons constaté une faible participation de nos compétiteurs à l'OBNG 2017 en raison de l'organisation, par nos collègues flamands, pratiquement durant la même période que le Championnat de Belgique, de deux concours régionaux.

Ces concours régionaux rapportaient subtilement presque plus de points, au classement IGC, que l'OBGN !

La FCFVV a mis cette anomalie en évidence et nous sommes heureux de vous annoncer que cette surcote n'est plus autorisée par la Commission Compétition Nationale, qui a également rendu obligatoire la participation à au moins un championnat de Belgique sur une période de trois ans, afin de pouvoir se sélectionner en équipe nationale.

3. Commission compétition nationale

La FCFVV est très active auprès de la commission compétition nationale qui, grâce à un esprit constructif, a déjà réalisé un excellent travail consistant en bon nombre de propositions favorables (comme par exemple système de sélection en équipe nationale)

La FCFVV a également convoqué ses pilotes francophones afin de débattre de nombreux sujets problématiques ...(ex. nouveau handicap en classe club, nouveau calcul des points des épreuves... etc)

Le travail de la commission compétition de la FCFVV est régulièrement basé sur des rencontres de discussions entre son staff et les compétiteurs francophones.

Les éléments issus de ces rencontres sont alors soumis en concertations auprès de la commission compétition nationale. Le résultat de ces concertations sont rapportés à la Fédération Belge de Vol à Voile, ainsi qu'à l'IGC.

4. Espoirs sportifs

En ce qui concerne l'avenir de la compétition, nous avons la chance d'assister à l'émergence de quelques jeunes pilotes, comme Philippe Biluart et Thibaus Husson de l'ACUL... Il est à souligner, dans ce cas, l'importance du travail fourni par ce club fait vis-à-vis de ses jeunes membres qui veulent se lancer dans la compétition. Nous ne pouvons que féliciter l'ACUL pour cette initiative que nous encourageons vivement.

5. Coupe Charron

La nouvelle version de notre Coupe Charron, a été accueillie très favorablement malgré le regret de quelques pilotes en ce qui concerne les vols de durée, qui ne peuvent plus être comptabilisés.

Le nouveau fonctionnement, via la Netcoupe, est d'une grande simplicité et fournit un résultat pratiquement en temps réel.

Toutefois, ce tableau positif est assombri par un problème : le respect de l'espace aérien, qui n'est parfois pas aisé à contrôler.

Bruno Pieraerts, notre responsable compétition et Charron organisera prochainement une réunion regroupant tous les représentants Charron des Clubs afin de faire un bilan de l'année 2017.

Lors de cette réunion, Bruno Pieraerts a l'intention d'aborder d'éventuelles propositions et/ou modifications du système actuel.

Promotion du vol à voile

1. Salon Sports Fair 2017

Comme lors de l'édition 2016, la FCFVV a participé au Salon Sports Fair 2017, qui s'est tenu les 3, 4 et 5 février 2017 au Heysel.

Durant cet événement, notre stand informatif a bénéficié de la présence du simulateur du CNVV.

Notre participation à cet événement rencontra un très vif succès, vu le nombre de visiteurs intéressés tant par les modalités d'apprentissage de notre sport que par un vol d'essai dans le simulateur.

2. « Journée du personnel » - Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Le service « Sports pour tous » de l'ADEPS a organisé, le 28 septembre 2017 dans le cadre de la semaine européenne du Sport, une journée du personnel à l'attention des membres du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La FCFVV a été conviée à cet événement afin d'y faire découvrir le vol à voile.

Le CNVV a accepté d'y présenter leur simulateur.

A nouveau, le vol à voile a rencontré un très vif succès durant cet événement, au cours duquel de bons contacts avec l'ADEPS et des membres du Cabinet du ministre Madrane ont été établis.

Services divers fournis aux membres de la FCFVV

1. Balance fédérale

Cette année encore, nous avons mis à disposition de nos clubs notre balance de pesée de planeur.

Cette balance, qui est disponible sur simple demande auprès du secrétariat de la FCFVV, a été sollicitée de très nombreuses fois par nos membres qui ont pu, grâce à cette offre de service, procéder à la pesée de leur planeur en vue du renouvellement de son Certificat de Navigabilité.

2. Prêts sans intérêt

Durant l'année 2017, deux de nos clubs furent encore bénéficiaires de notre offre de prêt sans intérêt.

Cette offre de service vise au soulagement financier de nos clubs, en cas d'achat de matériel coûteux, indispensable à leur fonctionnement.

Ces prêts sont proposés pour un montant maximal de 5000€, remboursables en 5 ans maximum.

3. Subsidés compétition

La FCFVV, en tant que Fédération Sportive, subsidie nos élites participants aux WGC et EGC.

En 2017, deux compétiteurs nous ont introduit un dossier de demande de subside.

Le Conseil d'Administration a validé leur dossier et a attribué un subside équivalent au montant total de leur inscription au Championnat.

Ces subsides sont débloqués à l'issue de la participation des compétiteurs ayant procédé à la demande, sur base d'un dossier complet relatant le déroulement de ce championnat.

Qui fait quoi au sein de la FCFVV ?

1. Conseil d'administration :

Philippe Honoré (CNVV)	– président
Michel Pihard (CNVV)	– vice-président
Laurent Marenne (ACUL - CNVV)	– secrétaire général
Bruno Pieraerts (BVGCC)	– trésorier
Alain Deffrennes (ACUL - CNVV)	– administrateur
José Jaime (RVA)	– administrateur
Emilie Delvallee (CNVV)	– administrateur
Jean-François de Bie (CAP)	– administrateur
Marie-France Godeau (CNVV)	– administrateur

2. Secrétariat :

Nathalie Van Bever

3. ATO:

Robert VERHEGGEN (CAPVV)	– accountable Manager
Michel Pihard (CNVV)	– consultant
Jacques SERVAIS (RVA)	– head of training
Georges Dethioux (RVA)	– head of Compliance and Monitoring & Security
Olivier de Harenne (ACUL)	– webmaster

4. Secrétariat technique:

Michel Pihard (CNVV)
Philippe DEFOOZ (CEVV)
Vincent DEVILLEZ (CAPVV)

5. Compétition :

Bruno Pieraerts (BVGCC) – responsable commission Charron
– responsable commission compétition

6. Contacts avec instances externes :

FBVV :

Philippe Honoré (CNVV)
Michel Pihard (CNVV)
Pierre-Jean Tasquin (ACUL)
Alain Defrennes (ACUL)

Commission compétition nationale :

Bruno Pieraerts (BVGK)
Baudouin Litt (RVA)

ACRB :

Michel Pihard (CNVV)
Jacques Servais (RVA)

Commission Sportive :

Laurent Marenne (ACUL)
Jacques Servais (RVA)

DGTA :

Michel Pihard (CNVV)
Jacques Servais (RVA)

BELANC, COMOPSAIR:

Philippe Kamp (ACUL)
Baudouin Litt (RVA)
Laurent Marenne (ACUL)

7. Relations publiques :

Nathalie Van Bever

– responsable logistique
– responsable coordination logistique
d'événements

Philippe Honoré (CNVV)	– backup logistique – coordination logistique événement
Jean-François De Bie (CAPVV)	– webmaster
Bernard Debauche (CNVV)	– coordination technique d'événement

A ces équipes, viennent s'ajouter l'ensemble de nos nombreux bénévoles qui, soucieux de la pérennité de notre sport, s'impliquent sans relâche dans nos travaux.